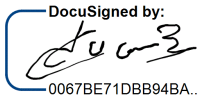


Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3L FINANCE				Néant *	
					Exercice N clos le		
A – RÉSULTAT COMPTABLE					Formulaire déposé au titre de l'IR 018		
					2023-12-31		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	210	
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services *		217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	3 357	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * 243)				244	110	
	Rémunérations du personnel *				250	18 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	11 970	
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	33 436	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(33 436)	
Produits financiers (III)		280	340	Charges financières (V) 294			
Produits exceptionnels (IV)		290					
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(33 097)	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	33 097	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346	350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	354	33 097	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables *109.270		dont imputés sur le résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	372	33 097	

Désignation de l'entreprise		3L FINANCE										Néant *					
Adresse de l'entreprise		7 Rue DE LA CAUSSERIE 65190 TOURNAY															
SIRET		7 9 9 2 8 3 7 2 6 0 0 0 1 3															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12											
												Exercice N clos le 2023-12-31					
ACTIF												Brut		Amortissements – Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012											
		Autres *		014		016											
	Immobilisations corporelles *		028		030												
	Immobilisations financières * (1)		040		042												
	Total I (5)		044		048												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070											
		Autres * (3)		072	82 490	074		82 490									
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	172 226	086		172 226										
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	254 716	098		254 716										
	Total général (I + II)		110	254 716	112		254 716										
PASSIF												Exercice N NET					
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120					435 000								
	Écarts de réévaluation			124													
	Réserve légale			126					6 143								
	Réserves réglementées *			130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131		132												
	Report à nouveau			134					(165 640)								
	Résultat de l'exercice			136					(33 097)								
	Subventions d'investissement			137													
	Provisions réglementées			140													
	Total I		142						242 406								
Provisions pour risques et charges		Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166					960								
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169		172												
	Comptes courants d'associés			173					5 878								
	Autres dettes			175					5 472								
	Produits constatés d'avance			174													
	Total III		176						12 309								
Total général (I + II + III)		180						254 716									
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3L FINANCE
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital social de 377 500 €uros
21, Avenue Edouard VII
Aile Casino - Résidence Victoria Surf
64200 BIARRITZ

RCS BAYONNE : 799 283 726

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 12 JUIN 2024**

Le 12 juin 2024 à 8 heures, l'associé unique de la Société 3L FINANCE, Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital social de 377 500 €uros dont le siège social se situe au 21, Avenue Edouard VII - Aile Casino - Résidence Victoria Surf à BIARRITZ (64200) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE sous le numéro 799 283 726 s'est rendu au siège social afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
2. (...).
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Gérant.
4. Affectation du résultat comptable.
5. (...).
6. (...).
7. Pouvoirs en vue des formalités.
8. Questions diverses.

(...).

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2024

PREMIÈRE RÉOLUTION : RAPPORT DE GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Après lecture du rapport de gestion établi par le Gérant concernant l'exercice comptable du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, l'associé unique prend acte de ce rapport et déclare approuver les opérations qui y sont résumées.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

(...).

TROISIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 ET QUITUS AU GÉRANT

L'associé unique, après avoir pris connaissance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (bilan, compte de résultat et autres états comptables), approuve lesdits comptes.

Il donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

QUATRIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 laissent apparaître un résultat comptable déficitaire d'un montant de 34 057 Euros.

L'associé unique décide d'affecter l'intégralité du résultat déficitaire, à savoir la somme de 34 057 Euros, en compte de report à nouveau.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

(...).

SEPTIÈME RÉOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'associé unique décide de confier tous pouvoirs à Madame Catherine LACOMBE, avec faculté de substitution, en vue d'accomplir les formalités de publication des comptes auprès de l'INPI et du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

HUITIÈME RÉOLUTION : QUESTIONS DIVERSES

Après avoir obtenu les réponses à toutes ses questions, l'associé unique déclare être parfaitement informé sur la situation de la Société.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

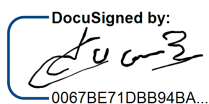
L'associé unique confirme son accord pour procéder à une signature électronique du présent extrait du procès-verbal à travers la plateforme informatique sécurisée DocuSign et reconnaît que la production d'un exemplaire signé de manière électronique constitue l'original du document.

L'associé unique reconnaît également que cet extrait du procès-verbal est parfaitement valable, qu'il pourra être admis en tant que preuve au sens de l'article 1367 du Code civil, qu'il a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'il pourra valablement lui être opposé.

L'associé unique reconnaît que la solution de signature électronique offerte par la plateforme DocuSign correspond à un degré suffisant de fiabilité pour identifier le signataire et pour garantir le lien entre sa signature et l'extrait du procès-verbal.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique prises le 12 juin 2024 et qui est signé électroniquement par l'associé unique le 12 juin 2024.

Madame Catherine LACOMBE
Associé unique et Gérant

DocuSigned by:

0067BE71DBB94BA...